



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 21 mai 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Voyage à l'étranger, examen ou concours

Anticipez vos démarches pour vos cartes nationales d'identité et passeports

Vous envisagez d'effectuer un séjour à l'étranger au cours des prochains mois, vous vous préparez à passer un examen ou un concours ? **Pensez à vérifier dès à présent la date de validité de votre carte d'identité ou de votre passeport.**

Si vous devez les renouveler, sachez que les délais d'obtention sont actuellement de 15 jours pour un passeport et de 6 semaines pour une carte d'identité.

Les demandes sont à déposer :

- pour une carte d'identité, auprès de la mairie de votre domicile,

- pour un passeport, auprès d'une des mairies dotées d'une station d'enregistrement. Vous trouverez la liste des 31 mairies du Bas-Rhin équipées sur le site de la Préfecture du Bas-Rhin : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Demarches-administratives/Passeport>.

La liste des pièces à produire est disponible sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/> rubrique « Papiers – Citoyenneté ».

IMPORTANT

La délivrance d'un passeport dit « d'urgence » est réservée pour faire face à des situations imprévues, humanitaires, médicales ou professionnelles. Elle ne peut être mise en œuvre dans les cas d'imprévoyance ou de convenances personnelles, afin de ne pas pénaliser les usagers prévoyants.

En une demi-journée, il faut le même temps pour fabriquer 4 passeports d'urgence ou valider 60 demandes de passeports classiques déposées en temps et en heure.

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>